

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2023-07-004

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2023

Sommaire

Direction Générale des Finances Publiques / DDFIP18

18-2023-06-30-00009 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux d'assiette et de recouvrement du responsable du Service des Impôts des Particuliers de Bourges et de la Trésorerie Bourges Amendes (5 pages)

Page 3

Direction Générale des Finances Publiques

18-2023-06-30-00009

Délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux d'assiette et de
recouvrement du responsable du Service des
Impôts des Particuliers de Bourges et de la
Trésorerie Bourges Amendes

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX D'ASSIETTE ET DE RECOUVREMENT
DU RESPONSABLE DE SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
DE BOURGES ET DE LA TRÉSORERIE BOURGES AMENDES**

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers de BOURGES et de la trésorerie BOURGES Amendes.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à :

- Mme. ALLIER Isabelle, Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de BOURGES
- Mme. JAMET Bénédicte, Inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de BOURGES
- M. MAILLOCHON Benoît, Inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de BOURGES
- M. MALFOY Philippe, Inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de BOURGES
- M. VENIANT Rodolphe, Inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de BOURGES
- Mme SILVA Laëtitia, Inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de BOURGES

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

FORT Nicolas		
--------------	--	--

2°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BRISSONNET Yves	MELGARES Sylvie	DA SILVA Juvenal
MOUZE Adrien	NEMES Martial	
DURIN Denis	PHILEMOND -MONTOUT Nancy	PETOIN Véronique

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

LAGRIFOUL Laëtizia	BENOIST Vanessa	COQUILLIER Nathalie
LUCBERT Sophie	CHAMPEAU Véronique	FRAISSE Laurence
	ANDREU Thierry	FLAHAUT Christelle
LESAGE Wilfried	MARCHET Fabrice	BRULON Nerlie
CHAMBRAULT Matteo	PIERRE Thierry	
ANDRIAU Emmanuelle	HAZELAS Séverine	MARANGIO Julie
	CALVEZ Caroline	LEBLOND Jean-François
CHABROUX Aurélie	FONTENAY Isabelle	BRUNEAU Alexie
MONTEIRO Sylvie	DOUADY Martine	

Article 3

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer :

1°) concernant les impôts, les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

2°) concernant les impôts, amendes et condamnations pécuniaires, les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) concernant les impôts, amendes et condamnations pécuniaires, les avis de mise en recouvrement ;

4°) concernant les impôts, amendes et condamnations pécuniaires, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses (recouvrement)	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai peut être accordé
FORT Nicolas	Inspecteur des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €
VATTEMENT Sophie	Contrôleuse Pr des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €
VERBRUGGHE Caroline	Contrôleuse des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €
AUDOUX-LOISEAU Franck	Contrôleur des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €
ANGEBEAULT Nicolas	Contrôleur des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €
LITIM Kamel	Contrôleur des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €
FERRANT Emilie	Contrôleuse des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €
CAREL Nadine	Contrôleuse des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €
MONMASSON Patricia	Contrôleuse Pr des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €
GRILLON Karine	Contrôleuse des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €
DEVILLIERS Nathalie	Contrôleuse des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €
LAMBERT Benoît	Contrôleur des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €
OLLIER Isabelle	Contrôleuse Pr des Finances publiques	2 000 €	8 mensualités	5 000 €

DERYCKE Hélène	Agente administrative des Finances publiques	1 000 €	6 mensualités	2 000 €
MERLIN Alexis	Agent administratif des Finances publiques	1 000 €	6 mensualités	2 000 €
SOUBIEUX Cyril	Agent administratif des Finances publiques	1 000 €	6 mensualités	2 000 €
TIXIER Anne	Agente administrative des Finances publiques	1 000 €	6 mensualités	2 000 €
CARCELEN Patricia	Agente administrative des Finances publiques	1 000 €	6 mensualités	2 000 €
TRIFFAULT Justine	Agente administrative des Finances publiques	1 000 €	6 mensualités	2 000 €
BEDOUILLET Audrey	Agente administrative des Finances publiques	1 000 €	6 mensualités	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les décisions gracieuses suite à délai de paiement, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses (recouvrement)	Durée maximale des délais de paiement
YVERNAULT Christine	Agente administrative des Finances publiques	2 000 €	1 000 €	6 mensualités
AUDOUX-LOISEAU Franck	Contrôleur des Finances publiques	5 000 €	2 000 €	8 mensualités
NEMES Martial	Contrôleur des Finances publiques	5 000 €	2 000 €	8 mensualités

Article 5

Le présent arrêté, applicable à compter du 01/07/2023, sera publié au recueil des actes administratifs du département du Cher.

A BOURGES, le 30/06/2023

Le comptable,
responsable du Service des Impôts des Particuliers de
Bourges et de Bourges Amendes.

Signé

François GIS